

Établissements et services

Belgique : moins de « départs forcés »

« Les départs forcés des personnes handicapées vers la Belgique, financés par l'assurance maladie, à partir de maintenant, c'est fini. » Ségolène Neuville, la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, s'y est engagée, le 21 octobre, devant les députés.

Bien sûr, les résidents déjà accueillis en Belgique continueront d'être pris en charge par la France. Et la décision du gouvernement sur les « départs forcés » ne concerne pas les places financées par les départements (en foyer de vie, surtout). Quinze millions d'euros ont été budgétés pour financer des « places sur mesure » et des interventions à domicile. « S'il faut plus en cours d'année, il y a aura plus ! » a promis Madame Neuville.

Établissements et services

Les MDPH passent à la double orientation

Vingt-trois Maisons départementales des personnes handicapées expérimentent la double orientation. La loi de modernisation de notre système de santé, en cours d'examen parlementaire, a mis en place ce nouveau dispositif : le plan personnalisé de compensation comprendra désormais une orientation "idéale" définie « en considération des besoins et des aspirations de la personne » mais aussi, si nécessaire, une orientation réalisable en fonction des ressources existantes appelée "plan d'accompagnement global" (Pag).

Ce Pag sera notamment proposé lorsque l'orientation souhaitée n'est pas possible, par manque de places. La double orientation devrait être généralisée dans tous les départements d'ici fin 2017.

Aide technique

Monospace Nissan : accessible et 100 % électrique



Responsables d'une bonne partie des rejets de CO2, les moteurs thermiques, qu'ils soient essence ou diesel, n'ont pas bonne presse en ce moment. Pourquoi alors ne pas se tourner vers un véhicule 100 % électrique ? Une initiative tentante mais tempérée par le fait que les modèles disponibles sur le marché affichent une taille modeste. Conséquence : impossible pour un passager d'y accéder en fauteuil roulant ou, au mieux, difficile de voyager dans le confort.

Un dilemme qui n'a plus de raison d'être grâce à l'arrivée chez Handynamic du Nissan e-NV200 Evalia PremiumAccess, premier monospace électrique accessible commercialisé en France. En plus de la largesse de son habitacle, les batteries (situées le plus souvent

à l'arrière) ont été repositionnées afin de dégager un espace suffisant pour abaisser le plancher arrière sur une longueur importante. Résultat : un passager en fauteuil roulant électrique peut s'y installer sans aucune difficulté.

À cette généreuse accessibilité, s'ajoutent le silence d'une motorisation électrique (jusqu'à 150 km d'autonomie pour un temps de charge de 30 min à 10 h selon le type de prise), des batteries garanties cinq ans (ou 100 000 km) et une boîte automatique. Sans oublier une application dédiée pour consulter, de son téléphone, l'autonomie restante et déclencher climatisation ou chauffage. **O. Clot-Faybesse**

Plus d'informations sur www.handynamic.fr

Droits

La MDA absorbe la MDPH

De nombreuses Maisons de l'autonomie (MDA) devraient voir le jour en 2016. La loi d'adaptation de la société au vieillissement, adoptée en décembre, donne en effet un cadre juridique à ces



guichets communs aux personnes handicapées et aux personnes âgées, même si les dispositifs demeurent différents (par exemple :

PCH pour les unes, Apa pour les autres). La MDPH deviendra alors partie intégrante de la MDA dont le fonctionnement sera très intégré au conseil départemental.